

***REGLEMENTS
PARTICULIERS
5x5 – Jeunes Pré-Ligue***

Saison 2023/2024



SOMMAIRE

U17 MASCULIN – PRE-LIGUE	3
U18 FEMININ – PRE-LIGUE	5
U15 MASCULIN – PRE-LIGUE	7
U15 FEMININ – PRE-LIGUE	9
U13 MASCULIN – PRE-LIGUE	12
U13 FEMININ – PRE-LIGUE	15

U17 MASCULIN – PRE-LIGUE

Règlement sportif particulier

ARTICLE 1

Le championnat U17 Pré-Ligue est ouvert aux groupements sportifs affiliés à la FFBB, ayant réglé leurs cotisations dans les délais prévus par les règlements généraux et régulièrement qualifiés pour cette compétition.

L'E-marque est obligatoire (dernière version téléchargeable sur FBI) ; en cas de non-utilisation, la pénalité prévue au règlement sera appliquée.

Les groupements sportifs qualifiés doivent évoluer dans une salle ou sur un terrain régulièrement homologué par la Commission des salles et terrains.

ARTICLE 2

Engagements

Les engagements se font directement auprès du Comité du Rhône et Métropole de Lyon, de manière dématérialisée sous FBI, selon le calendrier communiqué.

ARTICLE 3

Systeme du championnat

3.1 - Le championnat sera agrémenté d'une seule phase. A la fin de cette phase Pré-Ligue, aucune « montée en championnat Ligue » ne pourra être refusée.

Pré-Ligue

Du 23/24 septembre 2023 au 25 octobre 2023

20 équipes réparties en poules de 6

Matchs aller uniquement

Accession en Ligue :

Les 1ers de chaque poule accéderont à la fin de cette phase de Pré-Ligue en championnat Ligue

Les 2èmes de chaque poule se rencontreront le mercredi 25/10.

Chaque vainqueur de ces rencontres accédera au championnat Ligue

Les équipes n'accédant pas au championnat Ligue à l'issue de cette phase Pré-Ligue seront reversées en Division 1 à partir de début novembre 2023.

ARTICLE 4

Forfait, Perte par pénalité

Une équipe qui perd 2 rencontres par forfait ou par pénalité est déclarée automatiquement « forfait général ».

ARTICLE 5

Règles de participation

Nombre de joueurs autorisés	Domicile	5 minimum / 10 maximum
	Extérieur	5 minimum / 10 maximum
Types de licences autorisées	1C, 2C, OCT, 1AST, 2CAST, 1CASTCTC, 2CASTCTC	5 (dont 2, 2C maximum)
	ASP	0
	OC	Sans limite
	Pour inter-équipe	3 minimum du club porteur

ARTICLE 6

Brûlage et personnalisation

La règle des brûlages et/ou personnalisation s'applique. Se référer aux règlements généraux.

ARTICLE 7

Ballon et ligne à 3 points

Le ballon utilisé est de taille 7.

La ligne à 3 points se situe à 6,75m (ligne pleine).

ARTICLE 8

Temps de jeu au cours des différentes phases de championnat

Se référer aux règlements généraux

ARTICLE 9

Horaires autorisés

9.1 - Les horaires autorisés sont les suivants :

CATEGORIES	VENDREDI SOIR	SAMEDI	DIMANCHE
	Plage horaire de début de match	Plage horaire de début de match	Plage horaire de début de match
U17		13h00 à 19h00	08h30 à 16h00

ARTICLE 10 - Entraîneur

10.1 - Le championnat Pré-Ligue est soumis au Statut de l'Entraîneur.

Les équipes engagées devront être conformes à celui-ci (diplôme acquis / en cours de formation sur cette saison 2023-2024) pour une éventuelle accession en championnat régional. Une équipe engagée avec le statut de l'entraîneur non conforme ne pourra pas accéder au championnat régional à l'issue de cette phase Pré-Ligue.

10.2 – Un entraîneur d'une équipe de championnat ne peut pas exercer une activité d'entraîneur et de joueur au sein de cette équipe.

U18 FEMININ – PRE-LIGUE

Règlement sportif particulier

ARTICLE 1

Le championnat U18 Pré-Ligue est ouvert aux groupements sportifs affiliés à la FFBB, ayant réglé leurs cotisations dans les délais prévus par les règlements généraux et régulièrement qualifiés pour cette compétition.

L'E-marque est obligatoire (dernière version téléchargeable sur FBI) ; en cas de non-utilisation, la pénalité prévue au règlement sera appliquée.

Les groupements sportifs qualifiés doivent évoluer dans une salle ou sur un terrain régulièrement homologué par la Commission des salles et terrains.

ARTICLE 2

Engagements

Les engagements se font directement auprès du Comité du Rhône et Métropole de Lyon, de manière dématérialisée sous FBI, selon le calendrier communiqué.

ARTICLE 3

Système du championnat

3.1 - Le championnat sera agrémenté d'une seule phase. A la fin de cette phase Pré-Ligue, aucune « montée en championnat Ligue » ne pourra être refusée.

Pré-Ligue

Du 23/24 septembre 2023 au 25 octobre 2023
14 équipes réparties en poules de 6
Matches aller uniquement

Accession en Ligue :

Les 1ères de chaque poule accéderont à la fin de cette phase de Pré-Ligue en championnat Ligue
Les 2èmes et 3èmes de chaque poule se rencontreront le mercredi 25/10. Chaque vainqueur de ces rencontres accèdera au championnat Ligue

Les équipes n'accédant pas au championnat Ligue à l'issue de cette phase Pré-Ligue seront reversées en Division 1 à partir de début novembre 2023.

ARTICLE 4

Forfait, Perte par pénalité

Une équipe qui perd 2 rencontres par forfait ou par pénalité est déclarée automatiquement « forfait général ».

ARTICLE 5

Règles de participation

Nombre de joueurs autorisés	Domicile	5 minimum / 10 maximum
	Extérieur	5 minimum / 10 maximum
Types de licences autorisées	1C, 2C, OCT, 1AST, 2CAST, 1CASTCTC, 2CASTCTC	5 (dont 2, 2C maximum)
	ASP	0
	OC	Sans limite
	Pour inter-équipe	3 minimum du club porteur

ARTICLE 6

Brûlage et personnalisation

La règle des brûlages et/ou personnalisation s'applique. Se référer aux règlements généraux.

ARTICLE 7

Ballon et ligne à 3 points

Le ballon utilisé est de taille 6.

La ligne à 3 points se situe à 6,75m (ligne pleine).

ARTICLE 8

Temps de jeu au cours des différentes phases de championnat

Se référer aux règlements généraux

ARTICLE 9

Horaires autorisés

9.1 - Les horaires autorisés sont les suivants :

CATEGORIES	VENDREDI SOIR	SAMEDI	DIMANCHE
	Plage horaire de début de match	Plage horaire de début de match	Plage horaire de début de match
U18		13h00 à 19h00	08h30 à 16h00

ARTICLE 10 - Entraîneur

10.1 - Le championnat Pré-Ligue est soumis au Statut de l'Entraîneur.

Les équipes engagées devront être conformes à celui-ci (diplôme acquis / en cours de formation sur cette saison 2023-2024) pour une éventuelle accession en championnat régional. Une équipe engagée avec le statut de l'entraîneur non conforme ne pourra pas accéder au championnat régional à l'issue de cette phase Pré-Ligue.

10.2 – Un entraîneur d'une équipe de championnat ne peut pas exercer une activité d'entraîneur et de joueur au sein de cette équipe.

U15 MASCULIN – PRE-LIGUE

Règlement sportif particulier

ARTICLE 1

Le championnat U15 Pré-Ligue est ouvert aux groupements sportifs affiliés à la FFBB, ayant réglé leurs cotisations dans les délais prévus par les règlements généraux et régulièrement qualifiés pour cette compétition.

L'E-marque est obligatoire (dernière version téléchargeable sur FBI) ; en cas de non-utilisation, la pénalité prévue au règlement sera appliquée.

Les groupements sportifs qualifiés doivent évoluer dans une salle ou sur un terrain régulièrement homologué par la Commission des salles et terrains.

ARTICLE 2

Engagements

Les engagements se font directement auprès du Comité du Rhône et Métropole de Lyon, de manière dématérialisée sous FBI, selon le calendrier communiqué.

ARTICLE 3

Systeme du championnat

3.1 - Le championnat sera agrémenté d'une seule phase. A la fin de cette phase Pré-Ligue, aucune « montée en championnat Ligue » ne pourra être refusée.

Pré-Ligue

Du 23/24 septembre 2023 au 25 octobre 2023
19 équipes réparties en poules de 6
Matches aller uniquement

Accession en Ligue :

Les 1ers de chaque poule accéderont à la fin de cette phase de Pré-Ligue en championnat Ligue
Les 2èmes de chaque poule se rencontreront le mercredi 25/10.
Chaque vainqueur de ces rencontres accédera au championnat Ligue

Les équipes n'accédant pas au championnat Ligue à l'issue de cette phase Pré-Ligue seront reversées en Division 1 à partir de début novembre 2023.

ARTICLE 4

Forfait, Perte par pénalité

Une équipe qui perd 2 rencontres par forfait ou par pénalité est déclarée automatiquement « forfait général ».

ARTICLE 5

Règles de participation

Nombre de joueurs autorisés	Domicile	5 minimum / 10 maximum
	Extérieur	5 minimum / 10 maximum
Types de licences autorisées	1C, 2C, OCT, 1AST, 2CAST, 1CASTCTC, 2CASTCTC	3 maximum
	ASP	0
	OC	Sans limite
	Pour inter-équipe	3 minimum du club porteur

ARTICLE 6

Brûlage et personnalisation

La règle des brûlages et/ou personnalisation s'applique. Se référer aux règlements généraux.

ARTICLE 7

Ballon et ligne à 3 points

Le ballon utilisé est de taille 7.

La ligne à 3 points se situe à 6,75m (ligne pleine).

ARTICLE 8

Temps de jeu au cours des différentes phases de championnat

Se référer aux règlements généraux

ARTICLE 9

L'application des directives nationales U15 est obligatoire.

ARTICLE 10

Horaires autorisés

10.1 - Les horaires autorisés sont les suivants :

CATEGORIES	VENDREDI SOIR Plage horaire de début de match	SAMEDI Plage horaire de début de match	DIMANCHE Plage horaire de début de match
U15		13h00 à 18h00	08h30 à 16h00

ARTICLE 11 - Entraîneur

11.1 - Le championnat Pré-Ligue est soumis au Statut de l'Entraîneur.

Les équipes engagées devront être conformes à celui-ci (diplôme acquis / en cours de formation sur cette saison 2023-2024) pour une éventuelle accession en championnat régional. Une équipe engagée avec le statut de l'entraîneur non conforme ne pourra pas accéder au championnat régional à l'issue de cette phase Pré-Ligue.

11.2 – Un entraîneur d'une équipe de championnat ne peut pas exercer une activité d'entraîneur et de joueur au sein de cette équipe.

U15 FEMININ – PRE-LIGUE

Règlement sportif particulier

ARTICLE 1

Le championnat U15 Pré-Ligue est ouvert aux groupements sportifs affiliés à la FFBB, ayant réglé leurs cotisations dans les délais prévus par les règlements généraux et régulièrement qualifiés pour cette compétition.

L'E-marque est obligatoire (dernière version téléchargeable sur FBI) ; en cas de non-utilisation, la pénalité prévue au règlement sera appliquée.

Les groupements sportifs qualifiés doivent évoluer dans une salle ou sur un terrain régulièrement homologué par la Commission des salles et terrains.

ARTICLE 2

Engagements

Les engagements se font directement auprès du Comité du Rhône et Métropole de Lyon, de manière dématérialisée sous FBI, selon le calendrier communiqué.

ARTICLE 3

Systeme du championnat

3.1 - Le championnat sera agrémenté d'une seule phase. A la fin de cette phase Pré-Ligue, aucune « montée en championnat Ligue » ne pourra être refusée.

Pré-Ligue

Du 23/24 septembre 2023 au 25 octobre 2023

10 équipes réparties en poules de 6

Matchs aller uniquement

Accession en Ligue :

Les 1ères, 2èmes et 3èmes de chaque poule accéderont à la fin de cette phase de Pré-Ligue en championnat Ligue

Les équipes n'accédant pas au championnat Ligue à l'issue de cette phase Pré-Ligue seront reversées en Division 1 à partir de début novembre 2023.

ARTICLE 4

Forfait, Perte par pénalité

Une équipe qui perd 2 rencontres par forfait ou par pénalité est déclarée automatiquement « forfait général ».

ARTICLE 5

Règles de participation

Nombre de joueurs autorisés	Domicile	5 minimum / 10 maximum
	Extérieur	5 minimum / 10 maximum
Types de licences autorisées	1C, 2C, OCT, 1AST, 2CAST, 1CASTCTC, 2CASTCTC	3 maximum
	ASP	0
	OC	Sans limite
	Pour inter-équipe	3 minimum du club porteur

ARTICLE 6

Brûlage et personnalisation

La règle des brûlages et/ou personnalisation s'applique. Se référer aux règlements généraux.

ARTICLE 7

Ballon et ligne à 3 points

Le ballon utilisé est de taille 6.

La ligne à 3 points se situe à 6,75m (ligne pleine).

ARTICLE 8

Temps de jeu au cours des différentes phases de championnat

Se référer aux règlements généraux

ARTICLE 9

L'application des directives nationales U15 est obligatoire.

ARTICLE 10

Horaires autorisés

10.1 - Les horaires autorisés sont les suivants :

CATEGORIES	VENDREDI SOIR Plage horaire de début de match	SAMEDI Plage horaire de début de match	DIMANCHE Plage horaire de début de match
U15		13h00 à 18h00	08h30 à 16h00

ARTICLE 11 - Entraîneur

11.1 - Le championnat Pré-Ligue est soumis au Statut de l'Entraîneur.

Les équipes engagées devront être conformes à celui-ci (diplôme acquis / en cours de formation sur cette saison 2023-2024) pour une éventuelle accession en championnat régional. Une équipe engagée avec le statut de l'entraîneur non conforme ne pourra pas accéder au championnat régional à l'issue de cette phase Pré-Ligue.

11.2 – Un entraîneur d'une équipe de championnat ne peut pas exercer une activité d'entraîneur et de joueur au sein de cette équipe.

DIRECTIVES TECHNIQUES NATIONALES U15 FAVORISER LE JEU RAPIDE EN U15 M & F

ARTICLE 1

Afin de développer et de favoriser le jeu rapide en U15 Masculin et Féminin, les arbitres **ne doivent plus toucher** la balle avant la Remise en Jeu :

Sur violation seulement et uniquement en ZONE ARRIERE.

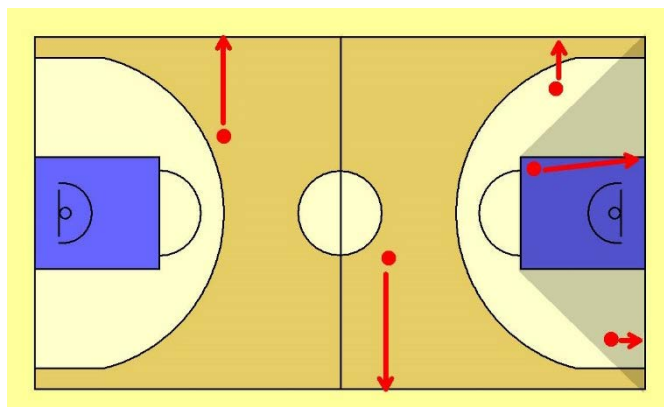
- Joueur et ballon hors des limites du terrain
- Marcher
- Reprise de dribble
- 3 secondes
- 5 secondes joueur étroitement marqué
- 5 secondes sur Remise en Jeu
- 24 secondes

L'arbitre ne prendra le ballon que lors d'une faute ou d'une demande de temps mort.

ATTENTION : Les joueurs doivent faire la remise en jeu au bon endroit. (Voir schéma ci-dessous)

L'équipe qui bénéficie de la remise en jeu doit faire celle-ci au plus proche de la violation sifflée.

Si un joueur « gagne » trop de terrain une nouvelle violation sera sifflée et l'équipe adverse récupèrera le ballon.



ARTICLE 2

De par l'article 1, pour favoriser le jeu rapide chez les jeunes, depuis 2015-2016, l'arbitre ne doit pas toucher le ballon sur les remises en jeu en zone arrière (sauf après une faute ou un temps-mort). Problème : les remplacements, trop fréquents en zone arrière, stoppaient trop de contre-attaques possibles.

Les remplacements en zone arrière ne sont donc plus autorisés sauf si une contre-attaque n'est pas possible, c'est-à-dire en cas de :

- Faute
- Temps-mort
- Arrêt de jeu prolongé (joueur blessé, ballon dans les tribunes, ...)

U13 MASCULIN – PRE-LIGUE

Règlement sportif particulier

ARTICLE 1

Le championnat U13 Pré-Ligue est ouvert aux groupements sportifs affiliés à la FFBB, ayant réglé leurs cotisations dans les délais prévus par les règlements généraux et régulièrement qualifiés pour cette compétition.

L'E-marque est obligatoire (dernière version téléchargeable sur FBI) ; en cas de non-utilisation, la pénalité prévue au règlement sera appliquée.

Les groupements sportifs qualifiés doivent évoluer dans une salle ou sur un terrain régulièrement homologué par la Commission des salles et terrains.

ARTICLE 2

Engagements

Les engagements se font directement auprès du Comité du Rhône et Métropole de Lyon, de manière dématérialisée sous FBI, selon le calendrier communiqué.

ARTICLE 3

Systeme du championnat

3.1 - Le championnat sera agrémenté d'une seule phase. A la fin de cette phase Pré-Ligue, aucune « montée en championnat Ligue » ne pourra être refusée.

Pré-Ligue

Du 23/24 septembre 2023 au 25 octobre 2023

22 équipes réparties en poules de 6

Matchs aller uniquement

Accession en Ligue :

Les 1ers de chaque poule accéderont à la fin de cette phase de Pré-Ligue en championnat Ligue

Les 2èmes de chaque poule se rencontreront le mercredi 25/10.

Chaque vainqueur de ces rencontres accédera au championnat Ligue

Les équipes n'accédant pas au championnat Ligue à l'issue de cette phase Pré-Ligue seront reversées en Division 1 à partir de début novembre 2023.

ARTICLE 4

Forfait, Perte par pénalité

Une équipe qui perd 2 rencontres par forfait ou par pénalité est déclarée automatiquement « forfait général ».

ARTICLE 5

Règles de participation

5.1 -

Nombre de joueurs autorisés	Domicile	7 minimum / 10 maximum
	Extérieur	7 minimum / 10 maximum
Types de licences autorisées	1C, 2C, OCT, 1AST, 2CAST, 1CASTCTC, 2CASTCTC	3 maximum
	ASP	0
	OC	Sans limite
	Pour inter-équipe	3 minimum du club porteur

5.2 - Si pour un match seulement 5 ou 6 joueurs, l'équipe concernée pourra participer à la rencontre. L'équipe fautive sera déclarée perdue par pénalité.

Participation : tous les joueurs inscrits sur la feuille de match (minimum 7) doivent impérativement rentrer en jeu lors des deux premiers quarts-temps (1^{ère} mi-temps). Les changements sont autorisés. En seconde mi-temps, les changements sont libres.

Toute équipe qui ne respecte pas ce règlement particulier sera déclarée battue par pénalité.

ARTICLE 6

Mixité

Pas d'équipe mixte en championnat Pré-Ligue.

ARTICLE 7

Brûlage et personnalisation

La règle des brûlages et/ou personnalisation s'applique. Se référer aux règlements généraux.

ARTICLE 8

Ballon et ligne à 3 points

Le ballon utilisé est de taille 6.

La ligne à 3 points se situe à 6,75m (ligne pleine).

ARTICLE 9

Temps de jeu au cours des différentes phases de championnat

Se référer aux règlements généraux

En cas d'égalité à l'issue du temps réglementaire, 1 seule période de prolongation d'une durée de 4 minutes aura lieu.

Pas d'arrêt du chronomètre de jeu dans les 2 dernières minutes de la rencontre même en prolongation(s)

Si à la fin de l'unique prolongation, les équipes ne se sont pas départagées, la règle du panier en or s'appliquera.

ARTICLE 10

L'application des directives nationales U13 est obligatoire.

ARTICLE 11

Horaires autorisés

11.1 - Les horaires autorisés sont les suivants :

CATEGORIES	VENDREDI SOIR Plage horaire de début de match	SAMEDI Plage horaire de début de match	DIMANCHE Plage horaire de début de match
U13		13h00 à 18h00	

ARTICLE 12 - Entraîneur

12.1 - Le championnat Pré-Ligue est soumis au Statut de l'Entraîneur.

Les équipes engagées devront être conformes à celui-ci (diplôme acquis / en cours de formation sur cette saison 2023-2024) pour une éventuelle accession en championnat régional. Une équipe engagée avec le statut de l'entraîneur non conforme ne pourra pas accéder au championnat régional à l'issue de cette phase Pré-Ligue.

12.2 – Un entraîneur d'une équipe de championnat ne peut pas exercer une activité d'entraîneur et de joueur au sein de cette équipe.

U13 FEMININ – PRE-LIGUE

Règlement sportif particulier

ARTICLE 1

Le championnat U13 Pré-Ligue est ouvert aux groupements sportifs affiliés à la FFBB, ayant réglé leurs cotisations dans les délais prévus par les règlements généraux et régulièrement qualifiés pour cette compétition.

L'E-marque est obligatoire (dernière version téléchargeable sur FBI) ; en cas de non-utilisation, la pénalité prévue au règlement sera appliquée.

Les groupements sportifs qualifiés doivent évoluer dans une salle ou sur un terrain régulièrement homologué par la Commission des salles et terrains.

ARTICLE 2

Engagements

Les engagements se font directement auprès du Comité du Rhône et Métropole de Lyon, de manière dématérialisée sous FBI, selon le calendrier communiqué.

ARTICLE 3

Systeme du championnat

3.1 - Le championnat sera agrémenté d'une seule phase. A la fin de cette phase Pré-Ligue, aucune « montée en championnat Ligue » ne pourra être refusée.

Pré-Ligue

Du 23/24 septembre 2023 au 25 octobre 2023
8 équipes réparties en poules de 6
Matches aller uniquement

Accession en Ligue :

Les 1ères, 2èmes et 3èmes de chaque poule accéderont à la fin de cette phase de Pré-Ligue en championnat Ligue.

Les équipes n'accédant pas au championnat Ligue à l'issue de cette phase Pré-Ligue seront reversées en Division 1 à partir de début novembre 2023.

ARTICLE 4

Forfait, Perte par pénalité

Une équipe qui perd 2 rencontres par forfait ou par pénalité est déclarée automatiquement « forfait général ».

ARTICLE 5

Règles de participation

5.1 -

Nombre de joueurs autorisés	Domicile	7 minimum / 10 maximum
	Extérieur	7 minimum / 10 maximum
Types de licences autorisées	1C, 2C, OCT, 1AST, 2CAST, 1CASTCTC, 2CASTCTC	3 maximum
	ASP	0
	OC	Sans limite
	Pour inter-équipe	3 minimum du club porteur

5.2 - Si pour un match seulement 5 ou 6 joueurs, l'équipe concernée pourra participer à la rencontre. L'équipe fautive sera déclarée perdue par pénalité.

Participation : tous les joueurs inscrits sur la feuille de match (minimum 7) doivent impérativement rentrer en jeu lors des deux premiers quarts-temps (1^{ère} mi-temps). Les changements sont autorisés. En seconde mi-temps, les changements sont libres.

Toute équipe qui ne respecte pas ce règlement particulier sera déclarée battue par pénalité.

ARTICLE 6

Mixité

Pas d'équipe mixte en championnat Pré-Ligue.

ARTICLE 7

Brûlage et personnalisation

La règle des brûlages et/ou personnalisation s'applique. Se référer aux règlements généraux.

ARTICLE 8

Ballon et ligne à 3 points

Le ballon utilisé est de taille 6.

La ligne à 3 points se situe à 6,75m (ligne pleine).

ARTICLE 9

Temps de jeu au cours des différentes phases de championnat

Se référer aux règlements généraux

En cas d'égalité à l'issue du temps réglementaire, 1 seule période de prolongation d'une durée de 4 minutes aura lieu.

Pas d'arrêt du chronomètre de jeu dans les 2 dernières minutes de la rencontre même en prolongation(s)

Si à la fin de l'unique prolongation, les équipes ne se sont pas départagées, la règle du panier en or s'appliquera.

ARTICLE 10

L'application des directives nationales U13 est obligatoire.

ARTICLE 11

Horaires autorisés

11.1 - Les horaires autorisés sont les suivants :

CATEGORIES	VENDREDI SOIR Plage horaire de début de match	SAMEDI Plage horaire de début de match	DIMANCHE Plage horaire de début de match
U13		13h00 à 18h00	

ARTICLE 12 - Entraîneur

12.1 - Le championnat Pré-Ligue est soumis au Statut de l'Entraîneur.

Les équipes engagées devront être conformes à celui-ci (diplôme acquis / en cours de formation sur cette saison 2023-2024) pour une éventuelle accession en championnat régional. Une équipe engagée avec le statut de l'entraîneur non conforme ne pourra pas accéder au championnat régional à l'issue de cette phase Pré-Ligue.

12.2 – Un entraîneur d'une équipe de championnat ne peut pas exercer une activité d'entraîneur et de joueur au sein de cette équipe.

DIRECTIVES TECHNIQUES NATIONALES U13 FAVORISER LE JEU RAPIDE EN U13 M & F

ARTICLE 1

Afin de développer et de favoriser le jeu rapide en U13 Masculin et Féminin, les arbitres ne doivent plus toucher la balle avant la Remise en Jeu :

Sur violation seulement et uniquement en ZONE ARRIERE.

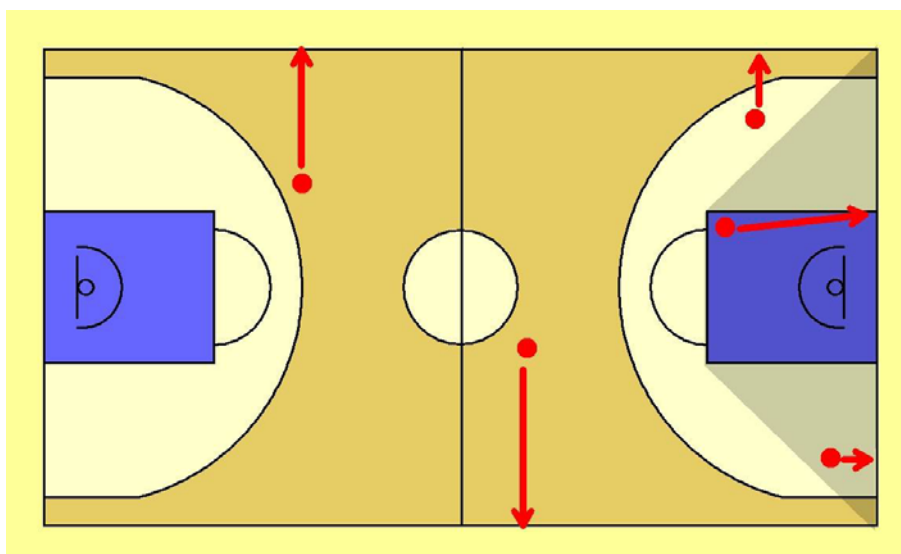
- Joueur et ballon hors des limites du terrain
- Marcher
- Reprise de dribble
- 3 secondes
- 5 secondes : joueur étroitement marqué
- 5 secondes sur Remise en Jeu
- 24 secondes

L'arbitre ne prendra le ballon que lors d'une faute ou d'une demande de temps mort.

ATTENTION : Les joueurs doivent faire la remise en jeu au bon endroit. (Voir schéma ci-dessous)

L'équipe qui bénéficie de la remise en jeu doit faire celle-ci au plus proche de la violation sifflée.

Si un joueur « gagne » trop de terrain une nouvelle violation sera sifflée et l'équipe adverse récupérera le ballon.



En attaque :

- Jouer le jeu rapide afin d'éviter que la défense ne se replace
- Favoriser le jeu en mouvement et les enchaînements d'actions sans écran (jeu de passe, jeu de fixation)
- Les écrans sur touches et dans le jeu, ne sont pas autorisés en U13

Conseils et piste de travail :

Vous pouvez utiliser les fondamentaux individuels et pré collectifs suivant :

- ✓ Attraper / jouer
- ✓ Attraper / passer
- ✓ Fixation passe
- ✓ Passe et va

✓ Main à main

ARTICLE 2

En Défense en U13 :

- Les défenses de zone 1/2 terrain ou tout terrain et zone press sont proscrites
- Défendre obligatoirement en homme à homme :
 - ✚ Sur Porteur de balle : pression et contrôle du porteur de balle sur tout terrain et ½ terrain
 - ✚ Sur non porteur de balle : suivre tous les déplacements de son joueur en interdisant tout flottement excessif (flottement maximum à l'opposé du ballon : 1 pied dans la zone restrictive). De ce fait les prises à 2 sont elles aussi interdites.

ARTICLE 3

Sanctions :

En cas de non-respect de la règle mentionnée dans l'article 2, une demande d'enquête pourra être formulée auprès du CRMLBB :

Le dossier sera examiné après :

- Réception d'un courrier recommandé AR avec un chèque de 180 € qui sera restitué en cas de faits avérés
- Réception d'une vidéo complète du match
- Compte rendu écrit succinct sur les faits reprochés (minute)

L'enquête sera ouverte par la commission technique qui proposera ses conclusions au bureau qui pourra appliquer des sanctions sportives et financières.

ARTICLE 4

De par l'article 1, pour favoriser le jeu rapide chez les jeunes, depuis 2015-2016, l'arbitre ne doit pas toucher le ballon sur les remises en jeu en zone arrière (sauf après une faute ou un temps-mort). Problème : les remplacements, trop fréquents en zone arrière, stoppaient trop de contre-attaques possibles.

Les remplacements en zone arrière ne sont donc plus autorisés sauf si une contre-attaque n'est pas possible, c'est-à-dire en cas de :

- Faute
- Temps-mort
- Arrêt de jeu prolongé (joueur blessé, ballon dans les tribunes, ...)